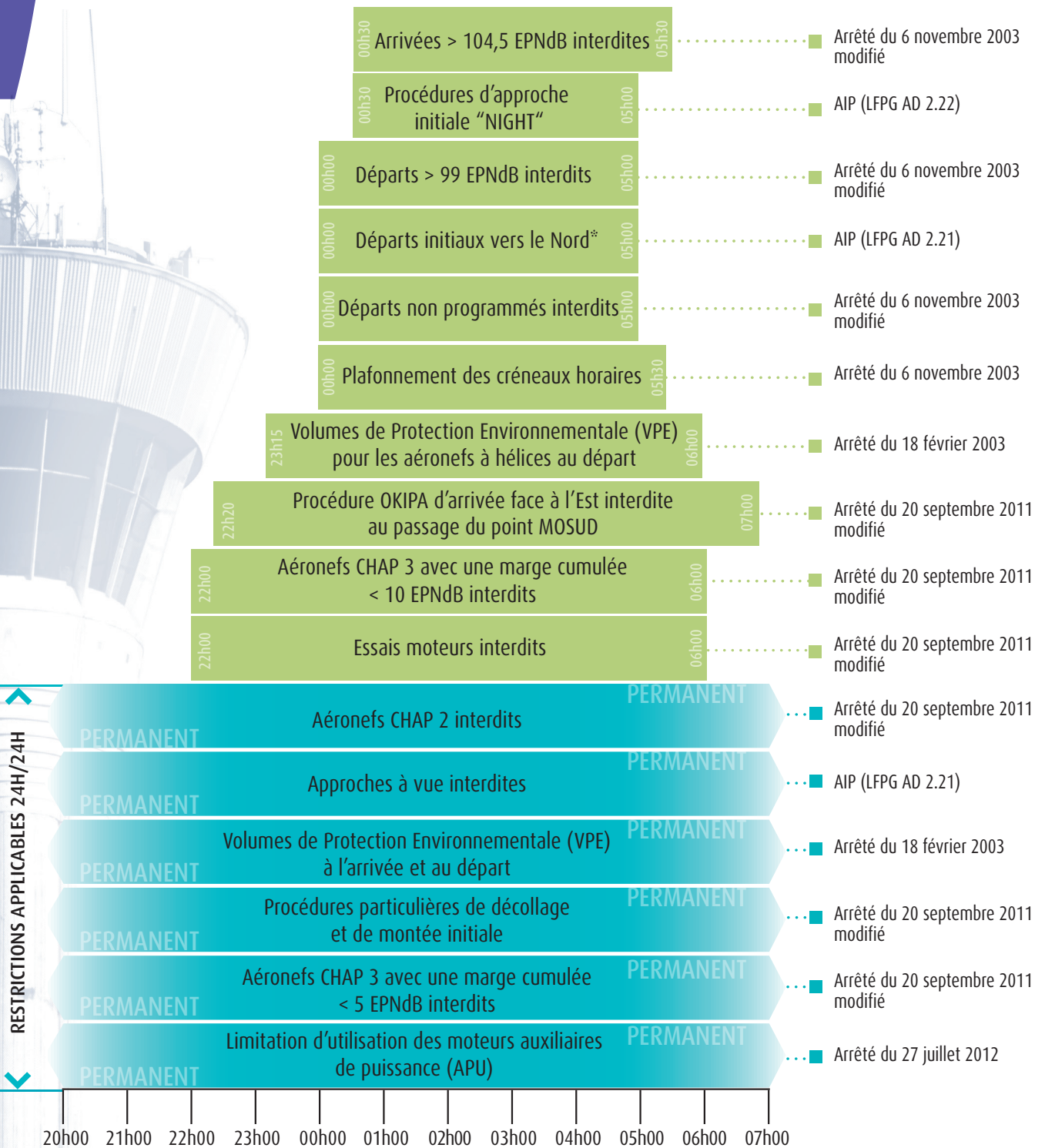


Paris Charles de Gaulle

Restrictions d'exploitation pour raisons environnementales



*Concerne uniquement les départs en configuration Ouest du doublet de pistes Nord.
 Les heures de départ s'entendent en "heures locales de départ du parking"
 Les heures d'arrivée s'entendent en "heures locales d'arrivée au parking"
 sauf pour l'arrêté du 20 septembre 2011, pour lequel les heures d'arrivée s'entendent en "heures d'atterrissage"
 EPNdB : *Effective Perceived Noise* en décibels
 AIP : information aéronautique permanente (www.sia.aviation-civile.gouv.fr)
 APU : Auxiliary Power Unit

